



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL
MUNICIPAL DE GARNERANS N°01
Séance du 03 Février 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **03 février à 20 heures 30**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Madame Marianne MORSLI, 1^{ère} Adjointe.

Présents :

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Pierre BAILLY-BECHET Aurélien BERRY, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX.

Absents excusés :

Evelyne MONFRAY donne pouvoir à Gaëlle LABALME
Stéphane CANTE donne pouvoir à Roger RIBOLLET
Sophie GUINET donne pouvoir à Karine MOMMESSIN
Dominique VIOT donne pouvoir à Marianne MORSLI

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 30 janvier 2023

Date d'affichage : 30 janvier 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. Gilles VATOUX a été nommé secrétaire de séance.

N°01 : Autorisation de signer une convention de gestion et d'entretien de la voie bleue sur le territoire avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre

Mme MORSLI indique que ce projet de convention de gestion et d'entretien de la voie bleue, précise les compétences et responsabilités respectives de Garnerans et de la CCVSC. Ce projet de convention a été préparé en concertation avec les 10 Maires concernés durant l'année 2021 et a fait l'objet de plusieurs échanges et validations en bureau communautaire, le dernier en date étant celui du 6 décembre 2022.

La convention sera soumise à l'approbation d'un prochain conseil communautaire 28 février 2023.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **AUTORISE, Monsieur le Maire à signer la convention avec la Communauté de Commune Val de Saône Centre et tout document afférant à cette convention.**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.
Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

La 1^{ère} Adjointe,
Marianne MORSLI



Mise en ligne le 05.02.2023